

L'ADHESION EST OBLIGATOIRE POUR LES ELEVES DE SECTION SPORTIVE et SPORT ETUDES

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DUPUY DE LOME LORIENT

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

L'association sportive du lycée, affiliée à l'Union Nationale du Sport scolaire, est encadrée par les professeurs d'EPS de l'établissement. Elle offre aux élèves du lycée la possibilité de pratiquer en dehors de l'emploi du temps obligatoire, plusieurs activités physiques et sportives. Les élèves peuvent choisir de pratiquer en loisirs ou en compétition ou à l'occasion de rencontres /sorties ponctuelles. Les élèves peuvent pratiquer plusieurs activités dans la semaine. Les activités sont proposées sur le **temps de la pause méridienne ou en fin de journée**. (Le planning est disponible auprès des professeurs d'EPS).

Une mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Une mention sur le RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Une mention sur l'assurance : Le licencié ci-dessous ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Retourner au professeur d'EPS (ATTENTION, les élèves de Section Sportive et Sport Etudes doivent redonner les documents à leur entraîneur avant le 9 septembre 2026)

- ❖ La fiche d'inscription complétée (autorisation parentale).
- ❖ 25 euros en chèque (à l'ordre de « l'association sportive du lycée Dupuy de Lôme ») ou en espèce pour la licence et l'assurance.
- ❖ ATTENTION : joindre un certificat médical pour la pratique du RUGBY (obligatoire)

Autorisation parentale :

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur, représentant légal (1) autorise
(2).....né(e) leen classe de

à participer aux activités de l'association sportive du lycée Dupuy de Lôme.

Autorise les prises de vues (photographies et vidéos) mettant en scène dans le cadre des activités de l'AS l'élève licencié nommé ci-dessus (3).

Ainsi que leur utilisation et leur diffusion dans le cadre strict de l'usage interne du lycée (Affiches + site www.dupuydelome-lorient.fr) ou de l'UNSS (Affiches + site <https://unss.org>), voir mention « droit à l'image ».

N° de téléphone des responsables :

Mail du responsable :

N° de téléphone de l'élève :

Pour toute pratique au sein de l'AS, de la section sportive et du sport études, la licence UNSS est obligatoire et l'élève s'engage à respecter les locaux, le matériel et les encadrants. Il s'engage aussi à faire respecter au sein de l'AS un climat solidaire, bienveillant et responsable entre tous ses membres. Il pourra s'il le souhaite être formé pour certains rôles indispensables à la vie de l'AS (Jeune officiel, jeune coach, jeune reporter...).

Fait à, le

Signature du ou des responsables légaux :

Signature de l'élève :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le nom et prénom de l'élève à licencier

(3) Rayer en cas de refus d'autorisation